

*Pour une
langue belle*



*Priorités dans
l'enseignement du français,
langue maternelle
et langue d'adoption*

020000
2992005

Québec 

Pour une langue belle

*Priorités dans
l'enseignement du français,
langue maternelle
et langue d'adoption*

020000
2992005

Direction des Communications
Ministère de l'Éducation

Réimpression, mars 1993 — 9293-0939

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 — 9293-0198

ISBN 2-550-23254-2

Dépôt légal — troisième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

«La langue est un des fondements de l'identité culturelle et la langue française caractérise tout spécialement la spécificité culturelle du Québec en Amérique. Son importance, pour l'avenir du Québec et des Québécois, demeure prépondérante.

«La maîtrise de la langue française prend aujourd'hui une importance grandissante et sa valorisation s'avère d'autant plus nécessaire que des évaluations récentes indiquent des faiblesses en ce qui concerne la maîtrise du français au Québec; ces évaluations visent fréquemment la population étudiante mais aussi, de plus en plus, le monde du travail et les médias.»

La Politique culturelle du Québec, Notre culture, Notre avenir, Gouvernement du Québec, juin 1992.

PROBLÉMATIQUE

Les attentes de la population sont grandes en ce qui a trait à l'enseignement du français dans les écoles primaires et secondaires. Il est tout à fait normal qu'il en soit ainsi, car apprendre à lire et à écrire constitue véritablement un apprentissage de base qui donne accès à l'ensemble des savoirs. Apprendre sa langue, en effet, c'est non seulement apprendre à communiquer avec autrui, c'est aussi apprendre à penser et s'initier peu à peu à l'héritage culturel de son peuple et de toute l'humanité.

Il faut reconnaître que jusqu'à maintenant, les efforts qui ont été accomplis n'ont pas donné tous les résultats escomptés. Les jeunes eux-mêmes réclament un enseignement plus pratique et plus efficace. Certes, ils arrivent à s'exprimer avec une certaine spontanéité, mais ils sont conscients de leur manque de maîtrise de la langue, surtout de la langue écrite. On ne cesse de déplorer, de l'école primaire à l'université, la piètre qualité du français écrit: nombreuses fautes d'orthographe, connaissance insuffisante de la grammaire, pauvreté du vocabulaire. On déplore également un manque de contact avec des textes de grands auteurs.

Ces lacunes et difficultés sont connues depuis plusieurs années déjà. Elles découlent de multiples facteurs. C'est ainsi que l'omniprésence et la séduction de l'image rendent aujourd'hui plus aride l'apprentissage de la lecture et de l'écriture; de même, la diversité ethnique croissante dans les classes pose de nouveaux défis dans l'enseignement du français. Cependant, l'école ne saurait prendre prétexte de cette situation sociale et culturelle pour éviter de se poser la question de l'efficacité de ses propres pratiques en matière d'enseignement de la langue.

Une première consultation, menée en 1987 et portant sur les difficultés de l'enseignement du français, a conduit à un plan d'action qui, de 1988 à 1991, a suscité partout de nombreuses initiatives de redressement. Beaucoup d'écoles et de commissions scolaires se sont mises à la tâche afin d'améliorer la qualité du français de leurs élèves. Qu'il suffise de rappeler le concours **Le français, pour moi, ça compte!** et la production d'un recueil d'initiatives pédagogiques en français, **À fleur de mots**.

À l'intérieur de ce plan d'action, le ministère de l'Éducation s'était engagé à préciser les objectifs des programmes officiels et à simplifier l'approche pédagogique qu'ils préconisent. Les résultats de ces travaux ont été soumis à la consultation dans le réseau scolaire au cours de l'année 1990-1991.

À la lumière de cette dernière consultation et des propos exprimés depuis la publication des **Orientations 1991-1993** sur la réussite éducative des jeunes, le ministère de l'Éducation retient deux priorités touchant l'enseignement du français, langue maternelle, qu'il propose au milieu scolaire.

PRIORITÉS

1. IL FAUT AMENER LES ÉLÈVES À UNE PLUS GRANDE MAÎTRISE DE LA LANGUE ÉCRITE.

Pour que l'élève maîtrise la langue écrite, il lui faut lire et écrire fréquemment, acquérir les connaissances fondamentales sur les plans de l'orthographe, du vocabulaire, de la grammaire et de la syntaxe, et apprendre à appliquer ces connaissances dans toutes les situations. Sans modifier les orientations des programmes de français du primaire et du secondaire, il faut trouver un nouvel équilibre dans leur mise en oeuvre. L'intention pédagogique première des programmes est d'amener les jeunes à comprendre des textes et à s'exprimer de

façon articulée et correcte, tant par écrit qu'oralement, d'une façon qui tienne compte aussi bien du contenu que de la forme.

2. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DOIT DONNER AUX ÉLÈVES UN ACCÈS PLUS LARGE À DES OEUVRES LITTÉRAIRES DE QUALITÉ.

La parole s'éduque et la langue se forme au contact de beaux et grands textes. Ceux-ci ont une puissance éducative certaine. Apprendre à dialoguer avec ces textes, c'est pouvoir prendre contact avec autrui, avec d'autres cultures, avec d'autres contextes historiques. C'est pourquoi le souci d'initiation culturelle doit devenir plus évident dans le choix des textes proposés aux élèves. Avec la collaboration de la bibliothèque scolaire, la classe de français doit procurer aux élèves des occasions de lire et de travailler des textes de la littérature québécoise, de la littérature française et de la littérature universelle.

Ces deux priorités doivent guider et inspirer la mise en oeuvre des programmes actuels. La maîtrise du code linguistique et l'accès aux oeuvres littéraires devront être davantage pris en compte dans la pratique de l'enseignement.

MOYENS RETENUS

Voici comment le ministère de l'Éducation entend contribuer à cet effort collectif de redressement et de valorisation de l'enseignement du français. Il le fera par un ensemble de moyens concordant avec la priorité désormais accordée à l'écriture et à la lecture.

1. PRÉCISION DES OBJECTIFS ET DES CONTENUS DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le Ministère procède actuellement à la précision des objectifs et des contenus d'enseignement des programmes de français en écriture, en lecture et en communication orale, pour chacune des années du primaire et du secondaire. Ainsi, les enseignantes et les enseignants pourront-ils chaque année mieux organiser leur enseignement et favoriser la progression continue des élèves d'une classe à la suivante.

Afin de permettre aux élèves de mettre fréquemment en pratique leurs connaissances dans le cadre de situations d'écriture nombreuses et variées, le nombre d'objectifs terminaux au secondaire sera réduit et, plus particulièrement, le nombre d'objectifs liés à la communication orale. On mettra ainsi plus d'insistance sur la lecture et l'écriture.

Quelques exemples permettront d'illustrer plus clairement les modifications envisagées:

- . au primaire et au secondaire, la précision des contenus, pour chaque année scolaire, notamment en matière de vocabulaire, d'orthographe d'usage, d'orthographe grammaticale et de syntaxe;
- . au secondaire, une réduction du nombre des objectifs d'apprentissage, objets d'évaluation sommative, afin d'allouer plus de temps à l'enseignement de l'écriture et de la lecture;
- . à l'intérieur du processus d'apprentissage, la pratique assidue de l'écriture et la réalisation d'activités contribuant à la structuration de la pensée (rédaction de résumés, prise de notes et conception de plans de travail, etc.);

- . dans le domaine de la littérature, la présentation d'un répertoire visant à permettre aux élèves de fréquenter assidûment les bons auteurs;
- . dans le domaine de la communication orale, seule l'évaluation de l'école ou de l'organisme scolaire sera prise en considération en vue de fixer la note de l'élève. Ainsi, le Ministère ne présentera plus d'épreuves officielles en 5^e année du secondaire.
- . le ministère de l'Éducation offrira aux organismes scolaires une épreuve diagnostique en production écrite, applicable au début de la 4^e année du secondaire, qui permettra aux enseignantes et aux enseignants d'identifier les forces et les faiblesses de leurs élèves. Cet outil leur permettra de connaître la nature des besoins des élèves afin de leur fournir le soutien nécessaire.

2. MISE À JOUR DES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION

Il est important de décrire la compétence normalement attendue de l'élève à la fin d'une année et à la fin du primaire et du secondaire. Aux objectifs terminaux précisés, s'ajouteront des indications sur les seuils de réussite que doivent atteindre les élèves. Ces indications serviront aux enseignantes et aux enseignants dans la planification et l'évaluation de leur enseignement: ils leur donneront une image claire et fonctionnelle du point d'arrivée ou, encore, du niveau de maîtrise vers lequel il leur faudra conduire leurs élèves.

3. PRODUCTION DES GUIDES PÉDAGOGIQUES

Pour répondre à une demande persistante de tous les milieux, le Ministère

produira des guides pédagogiques à l'intention des enseignantes et des enseignants de français du primaire et du secondaire. Ces guides proposeront des stratégies et des moyens de rendre plus efficaces les pratiques de lecture, d'écriture et de communication orale, de faciliter l'acquisition et le transfert des connaissances et de soutenir la motivation des élèves. Conformément à ce qui a été annoncé, les guides portant sur l'écriture paraîtront en premier; viendront ensuite des guides sur la lecture et sur la communication orale.

4. PUBLICATION D'UN RÉPERTOIRE D'OEUVRES LITTÉRAIRES

Pour faciliter le choix des textes littéraires à proposer aux élèves du secondaire, le Ministère publiera un répertoire d'oeuvres d'auteurs du Québec, du Canada, de la France et d'autres pays francophones, ainsi que des grands noms de la littérature universelle. Un guide pédagogique sur la lecture contiendra des activités dans le but de soutenir les enseignantes et les enseignants dans leur effort de motivation des élèves à la lecture.

CONCLUSION

Le ministère de l'Éducation s'engage à suivre de près la mise à jour des programmes et le renouvellement des pratiques pédagogiques. Il veut ainsi s'assurer que les modifications proposées apporteront les améliorations souhaitées.

Cependant, la qualité de l'apprentissage du français ne dépend pas seulement des programmes et des enseignantes et enseignants chargés de cet enseignement. C'est manifestement la tâche de toute l'école. Il est donc indispensable que le personnel de direction, les enseignantes et les enseignants de toutes les disciplines, les professionnelles et professionnels non enseignants, le personnel de soutien et, bien sûr, les parents soient convaincus de la nécessité d'améliorer la qualité du français. Il revient à tous ces agents d'éducation de s'appliquer à relever ce défi éducatif. Rappelons à ce sujet que les règlements sur les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire stipulent que «La commission scolaire doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans les apprentissages et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque membre du personnel enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les autres membres du personnel et collaborateurs de l'école.» (article 54 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et article 68 du Régime pédagogique de l'enseignement secondaire).

Si l'estime de soi est l'une des conditions de la réussite scolaire, on peut affirmer que la maîtrise de la langue, instrument de communication et de structuration de la pensée, est un gage de confiance en soi, donc de réussite pour tous les élèves du Québec, quel que soit leur pays d'origine ou leur milieu socio-économique.

Les publications en français, langue maternelle

(à paraître)

- Bibliographie sélective commentée: documents de référence pour inspirer l'enseignement de l'écriture, de la lecture et de la communication orale.
- Objectifs terminaux et contenus précisés: lecture, écriture et communication orale au primaire.
- Objectifs terminaux et contenus précisés: lecture, écriture et communication orale au secondaire.
- Répertoire d'oeuvres littéraires.
- Le Magazine jeunesse.
- Guides pédagogiques : lecture, écriture et communication orale au primaire.
- Guides pédagogiques : lecture, écriture et communication orale au secondaire.

Le présent document s'inscrit dans la suite
des *Orientations 1991-1993*, parues en septembre 1991
sous le titre: *Notre force d'avenir: l'éducation*.

Déjà paru dans la présente collection:

La formation à l'enseignement secondaire général: Orientations et compétences attendues

La réussite pour elles et eux aussi

Chacun ses devoirs



Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-2440